



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Décision

## LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'AMIENS,

N° DEC 20-058

- Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté 2017-004 du 20 juillet 2017 portant création du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts ;
- Vu l'arrêté du 18 mai 2020 fixant les dates et modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2<sup>ème</sup> classe dans l'académie d'AMIENS, au titre de l'année 2020,

### DECIDE

Article unique : Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2<sup>ème</sup> classe, session 2020, dans l'académie d'AMIENS les personnes citées en annexe de la présente décision.

Fait à Amiens, le 16 juin 2020

Stéphanie Dameron

